Depuis la modification législative de juin 2017 la municipalité doit publier sur son site Internet, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 $ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 $. La liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat (961.4(2) C.M.). LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 $.

1e janvier au 31 décembre 2019

9331-3864 QUÉBEC INC	BOIS DE CHAUFFAGE		8 633.48
	BOIS, CHARGEMENT + TRANSPORT		4 828.96
	TRAVAUX NOUVEAU CHEMIN		11 464.45
	PONCEAU, COLLET, TOILE GÉOT.		2 137.04
	BULL, PELLE		9 795.87
	HRS PELLE		5 610.78
		Total	42 470.58
CONSTRUCTION C. FALARDEAU	AVANCE POUR PROJET MARCHÉ P.		57 487.50
	TRAVAUX EXTRA -MARCHÉ PUBLIC		4 616.25
		Total	62 103.75
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT GABOURY	GESTION ET SUIVIE, LOTS ÉPARS		9 783.78
	GESTION, SUPERVISION 5%		31 369.01
		Total	41 152.79
M R C TÉMISCAMINGUE	QUOTE-PART 2019, 1ER VERS		12 592.00
	QUOTE PART 2019 -2E VERS.		12 592.00
	QUOTE-PART 2019, 3E VERS		12 592.00
	POLITIQUE FAMILIALE -SUBV. VER		2 500.00
		Total	40 276.00
THIBAULT CHEVROLET CADILLAC	CAMION		27 195.00
		Total	27 195.00